



C(Extr.)/21/1
ORIGINAL : anglais
DATE : 7 janvier 2004

UNION INTERNATIONALE POUR LA PROTECTION DES OBTENTIONS VÉGÉTALES
GENÈVE

CONSEIL

Vingt et unième session extraordinaire
Genève, 2 avril 2004

PROJET D'ORDRE DU JOUR

établi par le Bureau de l'Union

1. Ouverture de la session
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Examen de la conformité de la loi de la République d'Arménie sur la protection des obtentions avec l'Acte de 1991 de la Convention UPOV (document C(Extr.)/21/2)
4. Examen de la conformité de la législation ou du projet de législation de tout État et de toute organisation ayant déposé une demande selon l'article 34.3) de l'Acte de 1991 de la Convention UPOV
5. Rapport du Président sur les travaux de la soixante-septième session du Comité consultatif; adoption, le cas échéant, des recommandations élaborées par ce comité

6. Élection du vice-président du Comité administratif et juridique
(document C(Extr.)/21/3)
7. Adoption d'un document rendant compte des décisions adoptées au cours de la session
8. Clôture de la session

[Fin du document]